Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2021 Affichage : 16/03/2021

N° D'ORDRE : 2021-33

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 26

SEANCE DU 12 MARS 2021

 Pouvoirs :
 03

 Excusé :
 00

 Absents :
 00

 Qui ont pris part à la délibération :
 29

Date de convocation : 5 Mars 2021

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA SUITE DE LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : COMITE DE QUARTIER DU PIN ROLLAND

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la commune a coutume de verser une subvention de 150 € à chaque nouvelle association sur la commune.

L'association nouvellement créée se nomme « Comité de Quartier de Pin Rolland » - siège social : Cerisier 01 Les Jardins de Pin Rolland – 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le Maire indique que cette association a pour objet d'exprimer la volonté des habitants quant à l'activité et au développement du quartier de Pin Rolland.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de 150 € à l'association « Comité de Quartier de Pin Rolland » suite à sa création.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention à l'association « Comité de Quartier de Pin Rolland ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT